

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2026

### / Délibération n° 2026D108

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 18 mai 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### **Présents : 42**

**AIZENAY** : F. ROY, C. VRIGNEAU, M. TRAINÉAU, S. MICHÉNAUD, C. GUILLONNEAU, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC  
**APREMONT** : G. CHAMPION, J. MOREAU  
**BEAUFOU** : S. AVENARD  
**BELLEVIGNY** : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU  
**FALLERON** : G. TENAUD, L. PUAU  
**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ  
**GRAND'LANDES** : M. GUILBAUD  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER  
**MACHE** : L. LOUINEAU  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : M. CHARRIER-ENNAERT, Ph. SEGUIN, M. ROCHAS, C. GUINAUDEAU, E. BOUYER, D. HERBERT, J-L. RONDEAU, J-M. ARCHAMBAUD  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : J-Y. DUPE

#### **Absents excusés : 8**

**AIZENAY** : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, P. LAIDIN donne pouvoir à F. ROY  
**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN donne pouvoir à S. AVENARD  
**BELLEVIGNY** : A-J. GALLIEN  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Ph. GREAUD donne pouvoir à Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER donne pouvoir à L. LOUINEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : R. GUILLET

### **Objet : Désignation des représentants au conseil d'administration du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay.**

Le collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay sollicite la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la communauté de communes Vie et Boulogne pour siéger au sein de son conseil d'administration.

Conformément à l'article L.2121-21, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.**

- Madame Stéphanie MICHÉNAUD s'est portée candidate en qualité de représentante titulaire.
- Monsieur Guy BRETECHER s'est porté candidat en qualité de représentant suppléant.

**Par adoption des motifs exposés par le président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De désigner Madame Stéphanie MICHÉNAUD représentante titulaire et Monsieur Guy BRETECHER représentant suppléant de la communauté de communes au conseil d'administration du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 085-200072882-20260518-2026D108-DE



- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

- De charger le président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/05/2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

